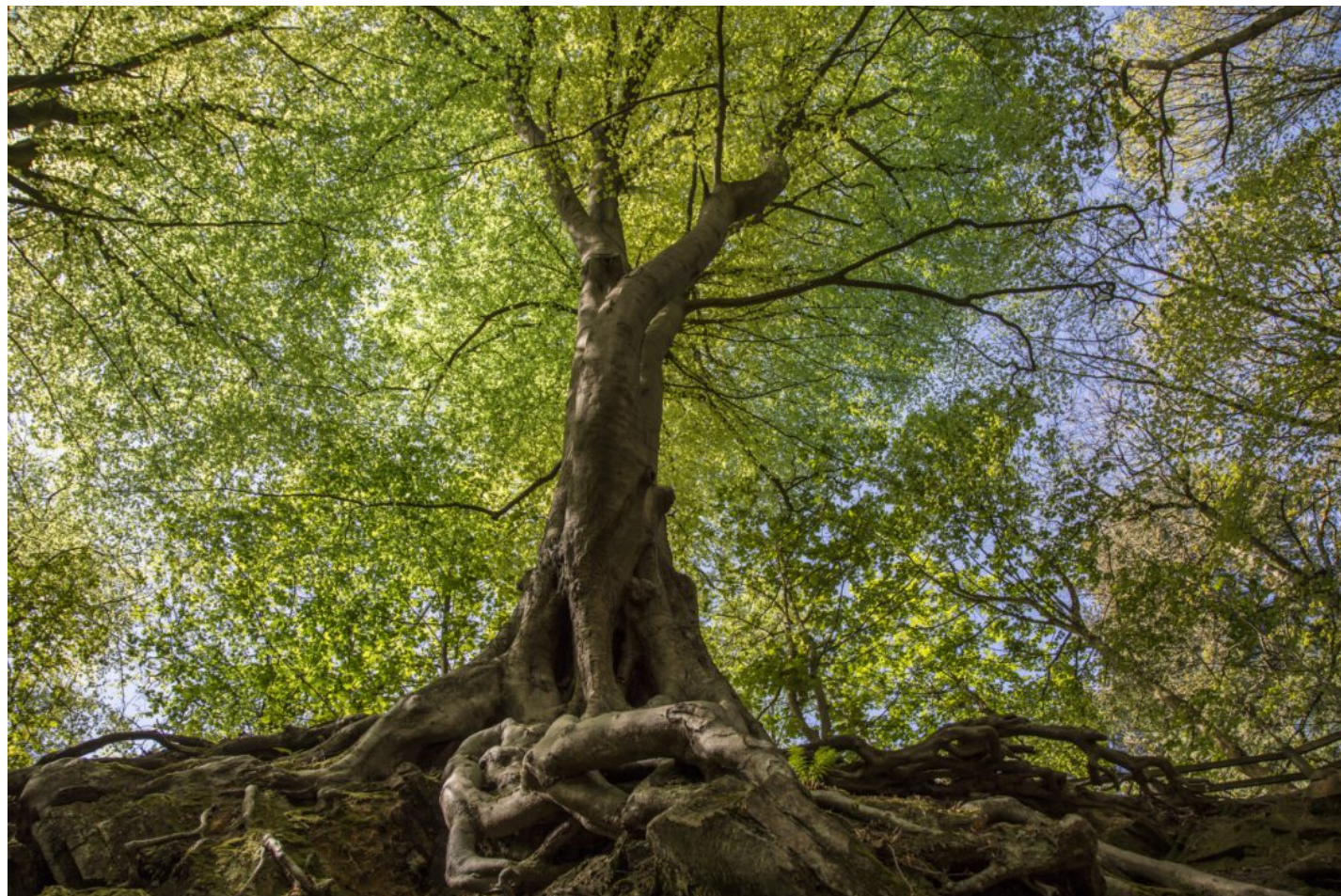


Jacques Testart : «Il faut prendre le mal à la racine»

 sciences-critiques.fr/jacques-testart-il-faut-prendre-le-mal-a-la-racine/

30/05/2017



Jacques Testart : «Il faut prendre le mal à la racine» par Sciences Critiques

La recherche scientifique peut-elle continuer plus longtemps à se soustraire à la démocratie ? Alors que « *l'avenir se fabrique dans les laboratoires* », comme le rappelle Jacques Testart, la toute-puissance croissante de la science n'est contrecarrée par aucun contre-pouvoir citoyen. Pourtant, des procédures démocratiques existent – comme les « conventions de citoyens » – pour orienter les développements technoscientifiques dans le sens de l'intérêt général. Rencontre avec un biologiste, « critique de science », défenseur de l'« *humanité* ».

Sciences Critiques – Pourquoi faut-il démocratiser la recherche scientifique ?

Jacques Testart – La recherche scientifique est de plus en plus puissante. Elle décide de plus en plus de notre avenir, à court et long termes. Démocratiser la science ne signifie pas contrôler la recherche fondamentale, comme le craignent les membres de l'Académie des Sciences, par exemple. Il s'agit de contrôler la recherche dite « *finalisée* », c'est-à-dire celle qui est menée en vue d'un but précis et déjà décidé en amont, comme le dépôt d'un brevet ou le lancement d'un produit sur le marché. C'est cette recherche-là qui doit être placée sous le contrôle citoyen.

Pourquoi est-ce impératif aujourd'hui ?

Parce que tout s'emballé ! La puissance de la recherche s'est démultipliée : il y a de plus en plus de chercheurs, avec des moyens extraordinaires, des technologies modernes, etc. Or, les effets de la technoscience, de cette

alliance entre la science et la technique, sont sans commune mesure avec les effets des inventions passées. Si, autrefois, les impacts et les risques liés aux techniques inventées par l'homme se développaient lentement et restaient bien circonscrits, aujourd'hui, les conséquences de ces dernières sont brutales et souvent dramatiques. Et on en paie la rançon.

Comme les citoyens paient la recherche, via l'impôt, et en paient même les pots cassés, on ne voit pas pourquoi ils n'auraient pas leur mot à dire.

Comme tout va en s'accélégrant, il faut désormais prendre le mal à la racine, c'est-à-dire au niveau de la recherche elle-même, pour faire entendre la voix des citoyens. Il faut que ces derniers disent quelles recherches ils souhaitent voir mener. Il ne s'agit pas de bloquer toute la recherche – comme le revendique, par exemple, le collectif Pièces et Main-d'Oeuvre (PMO) – ou toute production de connaissances. On exige simplement qu'il y ait un contrôle citoyen de l'activité de recherche. Comme les citoyens paient la recherche, *via* l'impôt, et en paient même les pots cassés, on ne voit pas pourquoi ils n'auraient pas leur mot à dire.



> Jacques Testart, biologiste, "critique de science" et président d'honneur de l'association Sciences Citoyennes. / Crédit Pierre Pytkowicz.

Pourquoi parlez-vous de « *tabou démocratique* » concernant les technosciences ?

La plupart des scientifiques se sentent très clairement au-dessus des « citoyens ordinaires », parce qu'ils ont un savoir que ces derniers ne détiennent pas. Mais, les paysans, les ouvriers, toutes les personnes qui ont un métier ont, eux aussi, un savoir que ne partage pas toute la population. Les chercheurs ont conscience que c'est dans les laboratoires que se fabrique l'avenir. C'est cet état de fait qui leur confère un certain pouvoir et par là même une certaine suffisance.

La plupart des scientifiques se sentent très clairement au-dessus des « citoyens ordinaires ». Ils protègent leurs privilèges.

Le problème est que les scientifiques refusent de voir tous les effets possibles de leur activité et de prendre leurs responsabilités. Ils disent que c'est à la société de se débrouiller avec leurs découvertes. Finalement, ils protègent leurs privilèges. Ils s'accrochent à leur pouvoir intellectuel, voire politique. Et pour l'exercer pleinement, ils nient la capacité des citoyens à pouvoir devenir compétents, dans des conditions appropriées, sur les questions scientifiques et techniques.

Comment réagissent les scientifiques institutionnels au sujet de la démocratisation de la recherche ?

Ils réagissent de la façon la plus intelligente qui soit : ils ne réagissent pas... Des tribunes peuvent paraître dans la presse, il n'y a généralement aucune réaction. La meilleure façon de réduire au silence la contestation, ce n'est pas de la contrer, c'est de l'ignorer. Et les chercheurs l'ont bien compris. Ils évitent l'affrontement et ils ignorent la critique. Sauf quand elle vise précisément quelqu'un ou lorsqu'elle est vraiment trop dure à avaler. Mais, généralement, l'opposant ou le lanceur d'alerte s'essouffle au bout d'un moment. Et s'il n'y a pas de polémiques, ça n'intéresse pas les médias.

Justement, qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ? Et comment le protéger ?

Un lanceur d'alerte est une personne qui, dans le cadre de son travail ou dans sa vie de tous les jours, constate un risque pour la santé ou l'environnement et, depuis la récente loi Sapin-2, pour l'intérêt général, dû à une activité particulière. Par exemple, un ouvrier s'apercevant que son usine relâche des boues toxiques dans une rivière peut alerter la presse et l'opinion publique. Le problème est que ce lanceur d'alerte tombe sous le coup de la loi, puisque, en réalité, il ne peut s'adresser aux médias qu'à certaines conditions – danger grave ou imminent et risque de dommages irréversibles. Pire, le lanceur d'alerte salarié doit d'abord en informer son patron ou un référent nommé par lui... Par conséquent, la majorité des alertes n'apparaissent pas comme telles. Elles sont tuées dans l'œuf le plus souvent. Et il y en a énormément, chaque année, qui ne sont pas portées à la connaissance du public.

La majorité des alertes sont tuées dans l'œuf. Il y en a énormément, chaque année, qui ne sont pas portées à la connaissance du public.

A [Sciences Citoyennes](#), nous travaillons depuis de nombreuses années sur ces questions. Et nous pensons que le lanceur d'alerte doit pouvoir s'adresser à une Haute Autorité de l'Alerte et de l'Expertise, qui prenne en charge l'alerte, tout en protégeant la personne qui l'a déposée. Cette Haute Autorité – contrairement au Défenseur des Droits, actuellement désigné pour protéger les lanceurs d'alerte contre les pressions personnelles ou les sanctions professionnelles – aurait pour mission supplémentaire d'expertiser l'alerte. Pour ce faire, lorsque l'alerte repose sur des controverses scientifiques, cette Haute Autorité fonctionnerait comme devrait le faire un Comité d'éthique. Des « sages », reconnus pour leur probité, feraient comparaître des « experts », d'horizons et de positions différents, pour rendre un avis éclairé par des débats transdisciplinaires et contradictoires.

Contrairement à ce que pensent nos gouvernants, il nous semble important de faciliter l'alerte. Car elle permet de mettre au jour des risques que ni les experts, ni les industriels n'avaient pris en compte, par négligence ou par ignorance. L'alerte est un élément fondamental du bien public. Dans les années 2000, quand nous sommes allés les rencontrer pour les sensibiliser à cette question, les députés nous avaient répondu que créer une Haute Autorité était une usine à gaz. Depuis, ils en ont créé une dizaine ! C'est dire si le sujet leur fait peur, à eux comme aux industriels. Actuellement, plusieurs associations – dont Sciences Citoyennes – travaillent à la réalisation d'une « Maison des lanceurs d'alerte », qui réunirait les conditions favorables pour accompagner les lanceurs d'alerte. Elle permettrait également de poursuivre un travail de plaidoyer pour améliorer la loi ainsi que les procédures de recueil des signalements et de traitement des alertes.

Que pensez-vous des débats publics organisés par la Commission Nationale du Débat Public ?

C'est une arnaque. Ces débats publics sont des leurres démocratiques, pour plusieurs raisons. D'abord, on ne sait pas qui s'y exprime vraiment. Il peut y avoir, parmi les participants, des représentants de lobbies

« déguisés ». S'il y en a plusieurs dans la salle, ils peuvent même monopoliser les discussions. Mais, le plus vicieux dans cette procédure, c'est qu'il y a un scribe chargé de rendre compte des points de vue exprimés. C'est extrêmement dangereux car, sous prétexte de participation citoyenne, les élus qui doivent prendre les décisions *in fine* peuvent ne retenir que les interventions qui les arrangent !

Je me méfie de l'opinion. Je préfère un avis, c'est-à-dire une opinion éclairée, obtenue à partir de débats contradictoires.

En réalité, à l'issue de toute procédure dite « *démocratique* », il faut que soit publié un avis dûment élaboré par les participants, qui n'a rien à voir avec la somme des opinions particulières. Je me méfie de l'opinion. Je préfère un avis, c'est-à-dire une opinion éclairée, obtenue à partir de débats contradictoires. Un avis nous renseigne, par exemple, sur qui s'est exprimé, sur le nombre d'accords et de désaccords concernant telle ou telle proposition, etc. Mais, pour cela, il faut mettre en place une procédure complètement objective et rationnelle, inscrite idéalement dans la Constitution.

Le référendum est-il, selon vous, un outil démocratique pertinent ?

Je ne le rejette pas complètement. Mais il faut absolument en définir les procédures, dans la loi, voire dans la Constitution. C'est écrit nulle part aujourd'hui. Il est stipulé, dans la Constitution, que l'on peut avoir recours au référendum, mais qu'est-ce qu'un référendum ? Comment est rédigée la question ? Et qui la rédige ? etc. Il faut également, au préalable, que l'information circule abondamment parmi les citoyens. Pour le référendum sur la Constitution européenne, en 2005, les gens ont été abreuvés de propositions diverses, de sorte que, lorsqu'ils se sont exprimés, ils savaient de quoi il en retournait. Le résultat a été surprenant d'ailleurs... Un référendum comme celui-là, je veux bien. Mais on ne peut pas en faire un pour chaque problème à résoudre.

La convention de citoyens est la seule procédure rationnelle, quasi scientifique, qui permette d'obtenir un avis réellement représentatif de la population.

Le référendum organisé, en juin dernier, concernant le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes est intéressant à cet égard, puisqu'il y a eu un sondage préalable pour déterminer le périmètre des votants. Et on en a déduit que le département de Loire-Atlantique répondrait le plus favorablement aux attentes du gouvernement... S'il avait eu lieu en Bretagne, le résultat aurait été tout autre. De même qu'à l'échelon national. La démocratie exige des procédures précises.

Quelle pourrait être une procédure réellement démocratique selon vous ?

La convention de citoyens est la seule procédure rationnelle, quasi scientifique, qui permette d'obtenir un avis réellement représentatif de la population . Elle est incomparablement supérieure aux autres dispositifs existants. Et si, en plus, elle est reproduite, sur un même sujet, à l'échelle du territoire concerné, alors l'avis obtenu est fiable et a vraiment du sens. On parle beaucoup de participation citoyenne, mais il ne s'agit généralement que d'une participation aux débats, pas à la prise de décision. Pour cela, il faut obliger les parlementaires, sur un dossier d'intérêt national, à prendre en compte l'avis émis par les conventions de citoyens et qu'ils motivent leur décision publiquement s'ils décident de s'en soustraire. Si, à l'issue des débats parlementaires, une majorité de députés et de sénateurs se prononcent en faveur de l'avis, une loi est rédigée.



Qu'est-ce qu'une « convention de citoyens » exactement ?

C'est un dispositif démocratique, la rationalisation des « conférences de citoyens » créées au Danemark à la fin des années 1980, qui réunit une quinzaine de personnes environ, tirées au sort sur les listes électorales et qui se réunissent durant trois week-ends pour débattre et émettre un avis. Le nombre limité de participants permet à la parole de circuler. Comme on recherche avant tout des profanes, les personnes qui ont une opinion tranchée sur le sujet traité ne sont pas retenues. On ne prétend pas à la représentativité de la population générale, on choisit les participants de sorte à avoir la plus grande diversité possible – d'âges, d'origines, de catégories socioprofessionnelles, etc.

Le comité d'organisation crée un comité de pilotage d'une dizaine de personnes qui ont déjà pris position sur le sujet. Elles sont choisies parce qu'elles défendent des points de vue divergents. Les membres du comité de pilotage doivent s'entendre, par consensus, sur le contenu de la formation et sur le choix des experts qui interviendront devant les citoyens au cours des deux premiers week-ends. L'objectivité de la formation est fondamentale ! Le premier week-end, les participants reçoivent des informations générales, pour que chacun puisse se mettre à niveau. Le deuxième week-end est consacré à la confrontation entre les experts, choisis par les membres du comité de pilotage, et les citoyens, qui peuvent alors les questionner. Tout cela est filmé pour garantir la transparence de la procédure. A l'issue des deux premiers week-ends, les profanes ont donc reçu des informations complètes et contradictoires. Au cours du troisième et dernier week-end, les participants auditionnent, en public, les spécialistes de leur choix, auxquels le comité de pilotage n'avait pas pensé. A ce moment-là d'ailleurs, les experts scientifiques, qui n'ont pas vraiment l'habitude de ce genre d'exercice, sont généralement cuisinés...

En admettant que les parlementaires soient honnêtes, ils sont incompetents concernant les questions scientifiques et techniques.

Les citoyens se retirent ensuite à huis clos pour débattre entre eux, rédiger leur avis et en voter chacun des points. Un psychosociologue est là pour favoriser les discussions et éviter que des tensions n'apparaissent. Les trois week-ends sont répartis sur trois mois environ, au cours desquels les citoyens se documentent, travaillent le dossier, peuvent échanger entre eux, etc. Enfin, l'avis qui ressort de ces conventions de citoyens est soumis

aux décideurs politiques. S'il y a unanimité des participants sur tel ou tel autre point de l'avis, les élus devraient avoir l'obligation de les suivre. Si, au contraire, l'avis est contrasté – et donc le sujet disputé –, ça laisse une marge de liberté aux parlementaires.

Dans le cadre actuel, ne peut-on pas faire confiance aux parlementaires concernant les choix scientifiques et techniques ?

Non, et ce pour plusieurs raisons. En admettant qu'ils soient honnêtes, ils sont incompétents sur ces questions-là, même s'il y a, à l'Assemblée Nationale, des députés qui ont une formation scientifique. Il existe bien l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), mais on ne peut pas lui accorder beaucoup de crédit critique car il est composé de parlementaires surtout technophiles – de façon quasi malade d'ailleurs. C'est une cible idéale pour les lobbies, qui préfèrent aller les voir plutôt que de s'embêter avec chacun des parlementaires nationaux. Les choix de l'OPECST, qui sont toujours suivis aveuglément par le reste des parlementaires, ne sont pas éclairés par des débats contradictoires. Ses membres reçoivent essentiellement la propagande des grands organismes de recherche et de l'industrie.

Les politiques s'intéressent-ils aux conventions de citoyens ?

Pendant la campagne présidentielle, j'ai essayé de faire passer cette idée auprès de Jean-Luc Mélenchon, car il y a des personnes, dans son entourage, qui manifestent un intérêt pour les conventions de citoyens. Malheureusement, il est plutôt réservé sur le tirage au sort et, en plus, bien qu'il soit contre les Organismes génétiquement modifiés (OGM), il est plutôt technophile – comme on l'a vu avec son hologramme. Il exalte les valeurs classiques – l'élection plutôt que la démocratie directe, par exemple – en même temps qu'une modernité technique exacerbée.

Les citoyens peuvent s'exprimer contre les intérêts mercantiles mais aussi contre leurs intérêts personnels immédiats.

J'ai été sollicité par « La France Insoumise » pour rédiger un livret thématique sur la participation citoyenne à la décision démocratique. J'y ai évidemment parlé des conventions de citoyens, mais j'ai également présenté l'idée d'un Sénat transformé en Chambre des Citoyens tirés au sort. Sa principale mission serait d'organiser des conventions de citoyens et d'en défendre les avis devant l'Assemblée Nationale élue. En cas de blocage entre les deux chambres, on ferait alors appel au référendum, à condition de l'avoir défini dans la Constitution.

La participation des citoyens suffira-t-elle à contrecarrer efficacement le déferlement d'innovations technoscientifiques ?

On ne peut pas faire mieux que les avis issus des conventions de citoyens. Certes, les gens adorent la technologie, tout en n'en comprenant rien. Mais, enrôlés dans cette procédure particulière pour donner leur avis, ils peuvent s'exprimer contre les intérêts mercantiles mais aussi contre leurs intérêts personnels immédiats. C'est ce que l'on a observé, par exemple, il y a cinq ans, à Paris, au cours d'une conférence de citoyens sur les antennes-relais et les ondes Wi-Fi dans les lieux publics. Au final, les participants ont demandé à ce qu'il y ait moins d'émissions d'ondes électromagnétiques dans l'espace public, quitte à ne plus pouvoir utiliser les téléphones portables dans certains endroits ! Dans ces procédures, on voit apparaître ce que j'appelle « l'humanité ».

C'est-à-dire ?

L'humanité, c'est à la fois ce souci des autres et des générations futures, cet altruisme, qui est fondamental, et l'émergence d'une intelligence collective. Dans les conventions de citoyens, des « gens ordinaires », très différents, réfléchissent ensemble et échangent durant plusieurs mois sur un sujet d'importance générale auquel ils ne connaissent rien. Ils en ressortent complètement transformés. Les rapports que les gens nouent entre eux sont très importants dans la définition des choix qu'ils ont à faire, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'un problème

technologique difficile et controversé. Ils s'aperçoivent, d'une part, qu'ils sont tous capables de comprendre un dossier *a priori* complexe et, d'autre part, qu'ils convergent assez vite sur ce qu'ils pensent être l'intérêt commun.

Les rapports que les gens nouent entre eux sont très importants dans la définition des choix qu'ils ont à faire, a fortiori lorsqu'il s'agit d'un problème technologique difficile et controversé.

Cet espace d'intelligence collective n'est pas courant dans la société. Et pour qu'il y ait cette synergie, il faut qu'il y ait des rapports humains. C'est pour cela que je ne crois pas à la démocratie par Internet et les outils numériques. Ces derniers peuvent être utiles pour s'informer, se documenter, etc., mais les débats par écrans interposés inhibent l'humanité et tournent très vite en eau de boudin... Les conventions de citoyens permettent l'émergence de l'altruisme, de la prise en compte de l'intérêt de l'espèce humaine. Une qualité que l'on ne retrouve pas souvent chez les experts.

Propos recueillis par Anthony Laurent, rédacteur en chef / Sciences Critiques.

> Photo de Une : Arbre vert / [Licence CC](#)

> Photo panoramique : Manifestation de soutien aux lanceurs d'alerte Antoine Deltour et Raphaël Halet, ainsi qu'au journaliste Edouard Perrin, dans le cadre du procès « LuxLeaks », le 29 juin 2016, à Paris (Mélanie Poulain / [Licence CC](#))